



ancenis-saint-gereon.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 632-2025

Portant restriction de circulation

CIRCULATION INTERDITE **du 43 rue du collège au 116 rue Tartifume** **Du 22/10/2025 au 05/11/2025**

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-2 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU, l'arrêté municipal n°449/2024-PM du 22 juillet 2024, réglementant la circulation et le stationnement le jeudi, jour de marché,

VU, l'arrêté municipal n°56/2021-PM du 29 septembre 2021, réglementant la circulation et le stationnement le samedi, jour de marché,

VU, la demande de BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, 1 Chemin des Fontenelles - 44140 LE BIGNON en date du 16/10/2025,

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux de remplacement câble d'éclairage public situés du 43 rue du collège au 116 rue Tartifume, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules à moteur,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 22/10/2025 et jusqu'au 05/11/2025 inclus, la circulation sera interdite entre le n° 43 rue du collège et le 116 rue Tartifume, sauf pour le camion-collecte des déchets. La circulation sera autorisée uniquement pour les riverains de 16h30 à 08h00.

Article 2 : Une déviation des véhicules sera mise en place par la rue Georges Clémenceau, boulevard Joseph Vincent, boulevard Huchon, place de la République, rue du Rocher, rue de Charost et rue Tartifume.

